



HAL
open science

Le changement climatique et le syndicalisme, quels engagements possibles ? Entretien avec Marcel Grignard, secrétaire général adjoint de la CFDT

Jean-Pierre J.-P. Bompard, Dominique D. Desbois

► To cite this version:

Jean-Pierre J.-P. Bompard, Dominique D. Desbois. Le changement climatique et le syndicalisme, quels engagements possibles ? Entretien avec Marcel Grignard, secrétaire général adjoint de la CFDT. Terminal. Technologie de l'information, culture & société, 2011, 106-107, pp.63-69. hal-00999930

HAL Id: hal-00999930

<https://hal.science/hal-00999930>

Submitted on 28 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le changement climatique et le syndicalisme : quels engagements possibles ?

Entretien avec Marcel Grignard

**Propos recueillis par Jean-Pierre Bompard
et Dominique Desbois (avril 2010)**

Marcel Grignard est le secrétaire général adjoint de la CFDT, en charge de l'action revendicative et des questions internationales. Il est l'auteur d'un rapport CFDT intitulé « Le syndicalisme à un tournant... Oser le changement », base du débat préparatoire au 47^e congrès confédéral tenu à Tours en juin 2010. Il est également membre du bureau national du Mouvement européen. Marcel Grignard a récemment conduit la délégation de la CFDT au sommet de Copenhague sur le changement climatique : c'est à ce titre que nous l'avons interviewé.

J.-P. Bompard et D. Desbois. Quel est le bilan fait par la CFDT de l'accord de Copenhague et quelles pourraient en être les implications en termes de développement durable ?

Marcel Grignard. Le premier sentiment réagissant à chaud est celui d'un échec : il a été vécu comme tel par nos équipes. Mais si l'on regarde bien le texte final (qui n'a d'ailleurs pas de valeur juridique au sens onusien du terme), le fait de reconnaître que « pas plus de 2 degrés » soit l'objectif à atteindre au cours de ce siècle, montre que la thèse du réchauffement climatique est admise par l'essentiel des pays.

Cela étant, les remontées prévues au 31 janvier de cette année sur les objectifs chiffrés de réduction d'émission de gaz à effet de serre sont insuffisantes et n'ont pas toutes les mêmes bases de référence, selon que l'on se situe dans le cadre du protocole de Kyoto ou dans le cadre de la convention climat de l'ONU. Selon le communiqué de l'ONU du 31 mars, un total de 75 pays, représentant plus de 80 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ont pris des engagements de réduire ou limiter la croissance de celles-ci à l'horizon 2020 dans le cadre de l'accord dit de Copenhague.

Par ailleurs, 111 pays ainsi que l'Union européenne « ont indiqué qu'ils soutenaient l'accord », précise le secrétariat de la Convention de l'ONU sur les changements climatiques (UNFCCC) dans son communiqué. Dans leur

ensemble, ces engagements étaient connus, en particulier ceux pris par les plus grands pollueurs de la planète, mais c'est la première fois que l'ONU publie un document officiel les récapitulant.

Pour la CFDT, on est loin du compte : il fallait des engagements chiffrés sur la base de la démarche européenne. Pour rester sur une trajectoire « 2 degrés de plus », il faut diminuer par quatre les émissions de GES à l'horizon 2050 et par deux pour les pays émergents. Mais déjà aujourd'hui, d'après Jean Jouzel, on est sur la trajectoire « 3 degrés de plus ». L'autre préoccupation porte sur le financement en direction des pays en développement : où trouver cet argent dans le contexte de crise économique que l'on connaît ?

En revanche, l'engagement à combattre la déforestation au nom de la lutte contre les dérèglements climatiques, mais aussi contre les pertes de biodiversité est un point positif. Mais là encore, malgré l'engagement des pays riches, on a beaucoup de mal à trouver des sources de financement. Autre point d'inquiétude, l'échec de Copenhague a laissé l'Europe sans voix et permet aux climato-sceptiques de réaffirmer leurs doutes, profitant de l'impasse mondiale pour relancer les thèses non démontrées d'un dérèglement climatique qui viendrait principalement de l'activité solaire plutôt que de l'activité humaine. 2009 est donc une mauvaise année par rapport à 2007, la crise économique et sociale reléguant la question du climat à des horizons plus lointains. L'urgence pour l'action est donc moins forte dans l'esprit des gens, on comprend ainsi que l'échec de la contribution carbone puisse satisfaire de nombreux lobbies, sans inquiéter outre mesure la majorité des citoyens.

La 16^e Conférence des Nations Unies sur le climat se tiendra du 29 novembre au 10 décembre 2010 à Mexico. Quels en sont les enjeux essentiels et quels devraient être les principaux objectifs du carnet de route européen selon vous ?

Marcel Grignard. Mexico ne peut reproduire Copenhague. Bonn, conférence intermédiaire, doit définir une méthodologie rigoureuse pour sortir de Mexico avec des accords contraignants et une Organisation mondiale de l'environnement dotée de pouvoirs de sanction en cas de dépassement des objectifs. Une OMC de l'environnement, en quelque sorte.

Adopté le 29 juin 2010, les 438 articles du texte de loi « Grenelle 2 » sont censés permettre la mise en œuvre des grandes orientations prévues par le « Grenelle 1 », processus auxquels les confédérations syndicales ont été associées. Les propositions de la CFDT ont-elles été reprises ? Quels sont les enjeux dans la mise en application de ce texte ?

Marcel Grignard. Sous la pression de certains lobbies, le Gouvernement a renoncé à des éléments-clés du Grenelle de l'Environnement. Cela s'est traduit par un quasi-abandon de la taxe carbone, l'ajournement de la taxe kilo-

métrique sur les poids lourds, le report du plan de réduction des pesticides, l'inadaptation des procédures au développement de l'éolien, des insuffisances sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, etc. Malgré tout, la CFDT va suivre de près la mise en œuvre du texte de loi, en particulier la déclinaison des mesures à l'échelle territoriale : le diable pourrait bien se nicher dans le détail des quelques 190 décrets d'application à venir !

Il reste beaucoup à faire pour adopter une fiscalité écologique qui soit socialement équitable et dynamiser nos politiques industrielles sur la base du grand emprunt, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture, en se coordonnant au mieux avec nos partenaires européens.

Compte tenu de cette volte-face du Gouvernement français sur la taxe carbone, quelles sont selon vous les pistes à privilégier pour favoriser une économie moins carbonée ? Peut-on se contenter d'attendre un hypothétique accord au plan européen sur la fiscalité carbone ?

Marcel Grignard. On doit agir au niveau européen maintenant et envisager sérieusement une taxe d'ajustement aux frontières en l'absence d'accord international. En attendant, la France avec d'autres pays européens doit mettre en place le plus rapidement possible la mise aux enchères des permis d'émissions et une taxe de lutte contre les émissions diffuses en veillant à ne pas aggraver la précarité énergétique et pénaliser encore plus ceux qui ont des horaires atypiques ou qui ont été contraints pour des raisons du prix du foncier de s'éloigner de leur lieu de travail. La redistribution des sommes collectées auprès des ménages doit être juste et ne pas favoriser les couches aisées urbaines, pour certaines bénéficiaires du bouclier fiscal !

Parmi les mesures prévues par le « Grenelle 2 », 800 millions d'euros vont être consacrés d'ici 2012, au développement de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre. Cet engagement est-il à la mesure des enjeux du développement durable dans nos grandes agglomérations ? D'autre part, l'ADEME estime que 2,3 millions d'actifs sont contraints d'utiliser leur véhicule pour se rendre au travail supportant ainsi une dépense annuelle de plus de 6 000 € : est-il possible de diminuer la facture ?

Marcel Grignard. Le plan est insuffisant, mais on ne doit pas sous-estimer les erreurs du passé avec un urbanisme non maîtrisé et donc un étalement urbain inadapté à la lutte contre le réchauffement climatique. Non régulé, le prix du foncier est en grande partie responsable de la situation, ainsi que le discours permanent en faveur d'une France des propriétaires. Or les Français ont une forte préférence pour l'habitat individuel, contrairement à nos voisins européens. Malgré tout, il faut densifier notre habitat, en évitant bien sûr l'urbanisme des années soixante. Par ailleurs, pour

les gens contraints par leur domiciliation, il convient d'ouvrir de réelles négociations dans les entreprises sur les plans de déplacement en favorisant le covoiturage, par exemple, via les SMS et les chèques transports.

En septembre 2009, la CFDT plaide pour un plan de redressement du fret ferroviaire passant par des investissements susceptibles de désengorger le réseau routier. En Conseil des ministres, le secrétaire d'État aux Transports, Dominique Bussereau a présenté un plan d'investissements publics de plus de 7 milliards d'euros d'ici à 2020 en faveur du fret ferroviaire pour réduire les émissions de CO₂ de plus de 2 millions de tonnes en portant à 25 % la part des transports de marchandise alternatifs à la route. En mars 2010, le nouveau plan Fret de la SNCF projette un recul de 60 % de l'activité « wagons isolés », la reportant sur le transport routier au prix d'un rejet supplémentaire de 300 000 tonnes de CO₂. Pensez-vous que cette mesure soit appréciée ou bien la contradiction n'est-elle qu'apparente ?

Marcel Grignard. Le plan Fret, devenu aujourd'hui celui de la SNCF, est ambitieux mais l'abandon du ramassage des wagons isolés est totalement contradictoire avec les Grenelles. Il faut rétablir, à la fois le ramassage de ces wagons et réhabiliter les lignes secondaires laissées à l'abandon. Ce n'est que dans ces conditions que l'on luttera efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre. Les lignes à grande vitesse sont une bonne chose, après débat public sur les tracés, mais elles ne seront jamais une réponse complète au transport de marchandises.

Par ailleurs, il faut rapprocher les lieux de distribution des lieux de consommation pour réduire le transport des marchandises par la route. Le concept d'hypermarché est dépassé : il faut réhabiliter le commerce de proximité et développer des plates-formes ferroviaires en centre ville. Déjà, Monoprix commence à changer son mode de distribution, mais les autres grandes enseignes évitent de payer des lieux de stockage au plus proche des consommateurs et, arc-boutées sur des logiques de flux tendus et de report des coûts, utilisent leurs plates-formes logistiques pour constituer des stocks roulant sur camions, au prix d'un engorgement du réseau routier européen, d'un gaspillage d'énergie fossile et de rejets supplémentaires de CO₂.

Dans quelle mesure les changements productifs et sociétaux que les nouvelles technologies de l'information et de la communication favorisent au bénéfice du développement durable vous semblent-ils compatibles avec les politiques de l'emploi et la conception du travail que vous défendez ?

Marcel Grignard. Le télétravail, encouragé au niveau européen, est trop faible en France. Il doit se développer et prendre ainsi toute sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cependant, ce télétravail doit être négocié de manière à ne pas faire éclater les collectifs de travail, nécessaires

à l'individu et à l'efficacité économique. Car nombre de rencontres peuvent passer par des visioconférences, avant ou après des contacts humains qui seuls permettent de resituer l'échange virtuel dans un dessein collectif. Nous serons attentifs à ne pas construire une société désincarnée.

Dans un rapport au Sénat sur la délocalisation des industries de main d'œuvre en 2004, la CFDT avait appelé de ses vœux la définition de labels respectant les normes sociales et environnementales applicables dans la zone géographique de chalandise. Aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les ouvriers du textile, de la maroquinerie ou de l'électroménager voire les opérateurs des centres d'appel qui sont concernés mais parfois les techniciens et cadres des industries de haute technologie (délocalisation partielle de Thalès Avionics à Singapour) ou des services à haute valeur ajoutée (délocalisation de serveurs numériques de télécommunications chez Equant). Confrontés à ces évolutions, quelles sont les conclusions à tirer sur le plan social et quel est l'impact sur la pratique syndicale ?

Marcel Grignard. Pour la CFDT, le déplacement de compétences doit se faire avec grande rigueur sur le plan social. S'il s'agit d'implanter des industries de hautes technologies dans les pays émergents pour conquérir des marchés, il ne peut y avoir opposition de notre part. S'il s'agit d'une vraie délocalisation, nous nous battons contre, notamment sur le plan des contreparties pour les salariés concernés. La proposition du label social est une réponse, mais pour la mettre en place, il faut une politique européenne, à l'instar de la taxe aux frontières de l'Europe pour les produits non signataires d'un accord international visant à réduire les émissions de CO₂.

Il faut donc éviter la montée des nationalismes en Europe et construire de vraies politiques industrielles européennes. Le concept de champion national ne nous paraît pas être à la hauteur des défis posés par la mondialisation.

La CFDT, dans une interview au quotidien économique *Les Échos*, affirme que la France n'a pas besoin d'un second EPR à l'horizon 2020 et que ce choix ne cadre pas avec les options de long terme retenues par le Grenelle de l'Environnement. Selon cette interview, la France souffre d'un problème de consommation de pointe provoqué par l'organisation sociale mais aussi par... le développement du chauffage électrique. Les politiques énergétiques impactent notre quotidien de salarié, mais aussi de consommateur et de contribuable. Quelles seraient selon vous les priorités à affirmer pour résoudre l'équation énergétique dans une optique de développement durable ? N'y a-t-il pas un excès de focalisation sur le renouvellement de l'énergie au détriment de recherches et développements pour en maîtriser la demande ?

Marcel Grignard. Pour la CFDT, la principale priorité est la maîtrise des consommations énergétiques : il est nécessaire de découpler la croissance du PIB de la croissance énergétique pour arriver à une consommation par point

de PIB inférieure au niveau actuel. Il faut confier aux tarifs régulés la force de l'action publique en faveur d'une croissance durable, en discriminant bien les usages industriels et collectifs des usages domestiques pour améliorer notre efficacité énergétique. La technologie des compteurs dits « intelligents » est l'un des instruments mis au service de cette régulation : leur déploiement à grande échelle devrait nous aider à atteindre l'objectif, au même titre que les équipements à basse consommation et les techniques d'isolation.

Au plan de la production, on doit diversifier notre mix-énergétique et atteindre les 23 % d'énergie renouvelable en 2020. Le nucléaire est une production de base, pas une production de pointe. Par ailleurs, il me semble que la question des déchets nucléaires n'est toujours pas réglée, que ces déchets soient hautement ou faiblement radioactifs.

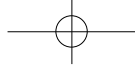
Sur votre dernière question, le bon terrain d'expérimentation est le bâtiment : on pourrait ainsi lutter contre les précarités énergétiques et réduire les inégalités entre ménages. Concentrons d'abord nos efforts de recherche en économie d'énergie sur les logements sociaux.

Pour la prochaine décennie, quels rôles concrets assignez-vous aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en matière de développement d'une économie durable mais qui, pour autant, n'en soit pas moins solidaire ?

Marcel Grignard. Sur ce point, il faut être prudent. Les serveurs de taille importante et éloignés de l'utilisateur sont de gros consommateurs d'énergie : d'après le journal *Le Monde*, « un *data center* de taille moyenne a des besoins d'électricité équivalents à une ville de 35 000 habitants ». Il faut donc que les centres de données, type Google ou Yahoo, fassent appel aux énergies renouvelables. Il y a encore beaucoup de travail à faire dans ce sens avec des firmes comme Microsoft ou Apple (sans parler du réseau social Facebook qui a passé un accord avec PacificCorp, un fournisseur d'électricité utilisant des centrales à charbon). Le progrès est une fois de plus ambivalent : il faut faire une analyse complète du cycle de vie des produits, y compris le recyclage des machines utilisées de manière centrale ou décentralisée, avant de se prononcer.

Pensez-vous que des technologies «vertes» de l'information et de la communication puissent contribuer à restaurer la valeur travail au sein de notre économie ou bien, a contrario, craignez-vous que leur instrumentalisation vienne accélérer l'effritement de la société salariale ?

Marcel Grignard. La crise financière de 2008, conjuguée à la prise de conscience des conséquences sur l'environnement d'une économie productiviste, nous conduit à dire que nous sommes face à une crise globale, une crise de société. Nous orienter vers une nouvelle croissance inclut l'utilisation des nouvelles technologies. Mais, en elle-même, elles ne règlent rien. Redonner



sens au travail, c'est donner toute sa place à la dimension humaine et sociale. Ce n'est qu'en pariant sur l'implication et la responsabilité des salariés que notre économie peut retrouver une nouvelle compétitivité. Cela passe par un dialogue social de qualité impliquant toutes les parties prenantes, par des compromis équilibrés entre social, environnement et économie. Sortir des logiques d'affrontement pour parvenir à des coopérations, sans exclure l'éventualité de conflits, résume le défi à relever. ■

